FEUILLETON.

ANGE PITOU.

Suite des Mémoires d'un Médecin,

PAR ALEXANDRE DUMAS.

LXVI.

Pitou diplomate.

Nous venons de voir comment Pitou était tombé du haut de ses espérances.

La chute était profonde. Satan foudroyé n'avait pas mesuré plus d'espace en tombant du ciel aux enfers. Encore aux enfers, Satan était tombé roi, tandis que Pitou, foudroyé par l'abbé Fortier, était tout simplement redevenu Pitou.

Comment se représenter maintenant devant ses mandataires ? Comment, après leur avoir témoigné tant de confiance imprudente, oser leur dire que leur chef était un vantard, un fanfaron qui, avec un casque sur la tête et avec un sabre au côté, se laissait donner par un vieil abbé des coups de martinet sur le derrière ?

S'être vanté de réussir près de l'abbé Fortier, et échouer, quelle faute !

Pitou sur le revers du premier fossé qu'il trouva, prit sa tête dans ses deux mains et réfléchit.

Il avait espéré d'amadouer l'abbé Fortier en lui parlant grec et latin. Il s'était flatté, dans sa naïve bonhomie, de corrompre le cerbère avec le miel d'un gâteau de *belles expressions*, et voilà que son gâteau s'était trouvé amer, voilà que Cerbère avait mordu la main sans avaler le gâteau. Voilà que tous ces plans étaient renversés.

L'abbé Fortier avait donc un immense amour propre; Pitou avait compté sans cet amour-propre, car ce qui avait exaspéré l'abbé Fortier était bien plus la faute de français que Pitou avait trouvée dans la phrase que les trente fusils qu'il avait voulu prendre dans son arsenal.

Les jeunes gens, lorsqu'ils sont bons, commettent toujours cette faute, de croire à la perfection chez autrui.

L'abbé Fortier était donc un enragé royaliste, et surtout un orgueilleux philologue.

Pitou se reprochait amèrement d'avoir éveillé en lui, à propos du roi Louis XVI et du verbe *être*, la double colère dont il avait été victime.

Il le connaissait, il aurait dû le ménager. Là était réellement sa faute, et il la déplorait trop tard, comme toujours.

Restait à trouver ce qu'il aurait dû faire.

Il aurait dû mettre son éloquence à louer du royalisme à l'abbé Fortier, et surtout à laisser passer inaperçues les fautes de grammaire.

Il aurait dû lui persuader que la garde nationale d'Haramont était contre révolutionnaire.

Surtout ne pas dire un mot de ce malheureux verbe *être*, mis à un temps pour un autre.

Et nul doute, alors, que l'abbé n'eût ouvert ses trésors et ses arsenaux, pour assurer à la monarchie le secours d'une troupe si vaillante, et de son chef héroïque.

Cette fausseté, c'est de la diplomatie. Pitou, après s'être bien consolé, repassa dans sa tête toutes les histoires d'autrefois.

Il songea à Philippe de Macédoine, qui fit tant de faux sermens et qu'on appelle un grand homme.

A Brutus, qui contrefit la brute pour endormir ses ennemis, et qu'on appelle un grand homme.

A Thémistocle qui passa sa vie à tromper ses concitoyens pour les servir, et qu'on appelle un grand homme.

Par contre, il se rappela Aristide, lequel n'admettait pas les moyens injustes, et qu'on appelle aussi un grand homme.

Cet argument l'embarrassa.

Mais il trouva en réfléchissant, qu'Aristide était bien heureux de vivre dans un temps où les Perses étaient si stupides qu'on pût les vaincre avec de la bonne foi seulement.

Puis en réfléchissant encore, il songea qu'au bout du compte, Aristide avait été exilé, et cet exil, tout injuste qu'il fut, fit pencher la balance en faveur de Philippe de Macédoine, de Brutus, et de Thémistocle.

Passant aux exemples modernes, Pitou se demanda comment M. Gilbert, comment M. Bailly, comment M. Lameth, comment M. Barnave, comment M. de Mirabeau eussent fait s'ils eussent été Pitou, et que Louis XVI eût été l'abbé Fortier ?

Comment eût-on fait pour faire armer par le roi de trois à cinq cent mille gardes nationaux en France ?

Précisément le contraire de ce que Pitou avait fait.

On eût persuadé à Louis XVI que les Français ne désiraient tant rien que de sauver et de conserver le père des Français; que pour le sauver efficacement, il fallait à ces Français de trois à cinq cent mille fusils.

Et assurément M. de Mirabeau eût réussi.

Pitou, songeant aussi à la chanson proverbe qui dit :

Lorsque l'on veut quelque chose du diable,
Il faut l'appeler monseigneur !

il conclut de tout cela qu'il n'était, lui, Ange Pitou, qu'une quadruple brute, et que, pour retourner près de ses électeurs avec une sorte de gloire, il lui eût fallu faire précisément le contraire de ce qu'il avait fait.

Maintenant alors dans ce nouveau plan, Pitou résolut d'obtenir, par la ruse ou par la force, les armes qu'il s'était promis d'avoir par la persuasion.

Un moyen se présenta d'abord.

C'était la ruse.

On pouvait s'introduire dans le musée de l'abbé, et dérober ou enlever les armes de l'arsenal.

A l'aide de ses compagnons, Pitou opérait le déménagement; seul, il opérait le vol.

Le vol ! Voilà un mot qui sonnait mal aux oreilles honnêtes de Pitou.

Quant au déménagement, nul doute qu'il n'y eût en France encore assez de gens habitués aux anciennes lois pour l'appeler un brigandage ou un vol à main armée.

Toutes ces considérations firent reculer Pitou devant les deux moyens que nous venons de citer.

D'ailleurs, l'amour-propre de Pitou était engagé, et pour que cet amour-propre se tirât honorablement d'affaire, Pitou ne devait recourir à personne.

Il se remit à chercher, non sans une certaine admiration pour la nouvelle direction que prenaient les spéculations de son esprit.

Enfin, comme Archimède, il s'écria : *Eureka* ! Ce qui veut dire en simple français : *Je l'ai trouvé*.

En effet, voici le moyen que Pitou venait de trouver dans son arsenal à lui même :

M. de Lafayette était le commandant général des gardes nationales de France.

Haramont était en France.

Haramont avait une garde nationale.

Donc, M. de Lafayette était commandant général des gardes nationales d'Haramont.

M. de Lafayette ne devait donc pas tolérer que les miliciens d'Haramont manquassent d'armes, puisque les miliciens des autres pays étaient armés ou allaient l'être.

Pour arriver à M. de Lafayette—Gilbert—pour arriver à Gilbert—Billot.

Pitou écrivit une lettre à Billot.

Comme Billot ne savait pas lire, c'est M. Gilbert qui lirait, et, naturellement, le second intermédiaire se trouverait atteint.

Ceci arrêté, Pitou attendit la nuit, rentra mystérieusement à Haramont et prit la plume.

Cependant quelque précaution qu'il eût prise pour rentrer incognito, il avait été vu par Claude Tellier et par Désiré Maniquet.

Ils se retirèrent en silence, et mystérieusement, un doigt sur la bouche, les yeux sur la lettre.

Pitou nageait en plein courant de politique pratique.

Maintenant, voici la lettre qui était enfermée dans ce carré de papier blanc qui avait produit un si grand effet sur Claude et sur Désiré.

"Cher et honoré Monsieur Billot,

"La cause de la révolution gagne tous les jours du terrain, notre pays; les patriotes perdent du terrain, les patriotes gagnent le terrain. La commune d'Haramont s'enrôle dans le service actif de la garde nationale.

"Mais elle n'a pas d'armes.

"Il y a un moyen de s'en procurer. Certains particuliers retiennent des quantités d'armes de guerre qui pourraient économiser au trésor public de grandes dépenses, si elles passaient au service de la nation.

"Plaise à M. le général de Lafayette de faire ordonner que ces dépôts illégaux d'armes de guerre soient mis à la disposition des communes, proportionnellement au nombre des hommes à armer, et je me charge, pour ma part, de faire entrer trente fusils au moins, dans les arsenaux d'Haramont.

"C'est le seul moyen d'opposer une digue aux menées contre-révolutionnaires des aristocrates et des ennemis de la nation.

"Ange Pitou."

Quant il eut écrit ce factum, Pitou s'aperçut qu'il avait oublié de parler au fermier de sa maman et de sa famille.

Il le traitait trop en Brutus; d'un autre côté, donner des détails à Billot sur Catherine, c'était s'exposer à mentir ou à déchirer le cœur d'un père; c'était aussi rouvrir des plaies saignantes dans l'âme de Pitou.

Pitou étouffa un soupir, et mit en postcriptum :

"P. S.—Mme Billot, Mlle Catherine et toute la maison se portent bien et se rappellent au souvenir de M. Billot."

De cette façon, Pitou ne compromettait ni lui ni personne.

Montrant aux initiés l'enveloppe blanche qui allait partir pour Paris, le commandant des forces d'Haramont se contenta, comme nous l'avons raconté, de leur dire :

—Voici.

Et il alla jeter sa lettre dans la boîte.

La réponse ne se fit pas attendre.

Le surlendemain, un exprès arriva dans Haramont à cheval et demandant M. Ange Pitou.

Grande était la rumeur, grandes l'attente et l'anxiété des miliciens.

Le courrier montait un cheval blanc d'écume.

Il portait l'uniforme de l'état major de la garde nationale parisienne.

Qu'on juge de l'effet qu'il produisit, qu'on juge aussi du trouble et du battement de cœur de Pitou.

Il s'approcha tremblant, pâle, et prit le papier que lui tendit, non sans sourire, l'officier chargé du message.

C'était une réponse de M. Billot, par la main de Gilbert.

Billot recommandait à Pitou la modération dans le patriotisme.

Et il envoyait l'ordre du général Lafayette, contresigné par le ministre de la guerre, pour armer la garde nationale d'Haramont.

Il profitait du départ d'un officier chargé d'armer, au nom du général Lafayette, la garde nationale de Soissons et de Laon.

Voici cet ordre était ainsi conçu :

"Seront tenus, ceux qui possèdent plus d'un fusil et d'un sabre, de mettre leurs susdites armes à la disposition des chefs de corps de chaque commune.

"La présente mesure est obligatoire dans toute l'étendue de la province."

Pitou, rouge de joie, remercia l'officier, qui sourit de nouveau et repartit immédiatement pour le relai suivant.

Ainsi Pitou se voyait au comble des honneurs; il recevait directement des messages du général Lafayette et des ministres.

Et ces messages venaient servir complaisamment les plans et les ambitions de Pitou.

Dépeindre l'effet de cette visite sur les électeurs de Pitou serait un travail impossible. Nous déclarons y renoncer.

Seulement à voir ces visages émus, ces yeux brillants, ces empressements de la population, à voir ce profond respect que tout le monde prit immédiatement pour Ange Pitou, le plus incrédule observateur se fût convaincu que désormais notre héros allait être un grand personnage.

Les électeurs, l'un après l'autre, demandaient à voir et à toucher le cachet du ministère, ce que leur octroya Pitou très gracieusement.

Et quand le nombre des assistants se fut réduit aux seuls initiés :

—Citoyens, dit Pitou, mes plans ont réussi comme je l'avais prévu. J'ai écrit au général Lafayette le désir que vous avez de vous constituer en garde nationale, et le choix que vous avez fait de moi pour vous commander.

Lisez la suscription de la lettre qui m'arrive du ministère.

Et il présenta la dépêche sur l'adresse de laquelle on put lire :

Au Sieur Ange Pitou,
Commandant de la garde nationale d'Haramont.

—Je suis donc, continua Pitou, reconnu et agréé par le général Lafayette comme commandant de la garde nationale.

Vous êtes donc reconnus et agréés comme gardes nationaux, par le général Lafayette et le ministre de la guerre.

Un long cri de joie et d'admiration ébranla les murs du galetas qu'habitait Pitou.

Quant aux armes, continua notre homme, le moyen de les avoir, je l'ai.

Vous allez promptement vous nommer un lieutenant et sergent. Ces deux autorités m'accompagneront dans la démarche que j'ai à faire.

Les assistants se regardèrent incertains.

—Ton avis, Pitou ? dit Maniquet.

—Cela ne me regarde pas, fit Pitou avec une certaine dignité, il faut que les élections ne soient pas influencées; réunissez-vous hors de ma présence; nommez-vous les deux chefs que j'ai désignés, mais nommez-les solides. Voilà tout ce que j'ai à vous dire. Allez !

Sur ce mot prononcé royalement, Pitou congédia ses soldats et demeura seul, enveloppé dans sa grandeur ainsi qu'Agamemnon.

Il s'absorba dans sa gloire, tandis que les électeurs se disputaient au dehors une bribe de la puissance militaire qui devait régir Haramont.

L'élection dura une heure. Le lieutenant et le sergent furent nommés. Ce furent : le sergent Claude Tellier et le lieutenant, Désiré Maniquet. Alors, on revint trouver Ange Pitou, qui les reconnut et les acclama.

Puis, ce travail terminé,

—Maintenant, Messieurs, dit-il, pas un moment à perdre.

—Oui, oui, apprenons l'exercice ! fit un des plus enthousiastes.

—Une minute, répliqua Pitou, avant l'exercice, ayons d'abord les fusils.

—C'est trop juste, firent les chefs.

—En attendant les fusils, ne peut-on étudier avec des bâtons ?

—Faisons les choses militairement, répondit Pitou, qui voyant l'ardeur générale ne se sentait pas assez fort pour donner des leçons d'un art auquel il ne comprenait encore rien; des soldats qui apprennent l'exercice à feu avec des bâtons, c'est grotesque; ne commençons pas par être ridicules !

—C'est juste, fut-il répondu : les fusils.

—Venez donc avec moi, lieutenant, et sergent, dit-il à ses inférieurs; vous autres, attendez notre retour.

Un acquiescement respectueux fut la réponse de la troupe.

Il nous reste six heures de jour. C'est plus qu'il n'en faut pour aller à Villers-Cotterets faire notre affaire, et revenir.

—En avant, marche ! cria Pitou.

L'état-major de l'armée d'Haramont se mit en route aussitôt.

Mais quand Pitou relut la lettre de Billot, pour se bien persuader que tant d'heur n'était pas un rêve, il y trouva cette phrase de Gilbert, qui lui avait échappé :

"Pourquoi Pitou a-t-il oublié de donner à M. le docteur Gilbert des nouvelles de Sébastien ?

"Pourquoi Sébastien n'écrit-il pas à son père ?

(*A continuer.*)

HOTEL DU CHENE VERT, A BILOXI.

TENU PAR Mme PRADAT.

LE public est informé que cet établissement, si avantageusement connu pour la salubrité de sa situation, la beauté de ses jardins, allées, bosquets, et la tranquillité dont on y jouit, est maintenant ouvert aux visiteurs.

Les propriétaires ont profité de l'hiver pour améliorer et agrandir leur maison. Cet hotel peut maintenant recevoir deux cents pensionnaires de plus; les chambres des demoiselles et les familles pourront avoir des salles séparées complètement séparées de celles ...

La table est servie avec une recherche toute particulière; les vins et les liqueurs sont des meilleures qualités.

Mme Pradat a engagé un orchestre composé de bons musiciens, et il y aura deux bals par semaine. Une salle de 100 pieds de long, elle est élégamment décorée et séparée du reste de l'établissement, afin de ne point importuner les pensionnaires qui ne voudraient point assister au bal.

Elle a engagé une compagnie de pêcheurs qui fourniront constamment la table d'huîtres et de poissons frais de toute espèce, tels que poissons rouges, truites, grogards, pompanos, maquereaux, écrevisses, chevrettes.

L'établissement possède aussi un magnifique café, ... bateaux à promenades, et des ... pour les dames et les messieurs. On ... se procurer des voitures et des chevaux.

Mme Pradat informe le public que rien n'a été épargné pour rendre l'hôtel ci-dessus égal, sinon supérieur, aux plus beaux établissements de ce genre ... dans le Sud.

Les personnes qui désirent s'arrêter à l'hôtel du Chêne Vert sont invitées à en informer le capitaine ... afin d'être débarquées au wharf de ...

Les prix sont modérés. 19 mai—4 m

HOPITAL LUZENBERG.

Situé sur le Rail Road Pontchartrain.

CET Etablissement fondé par le Dr. C. A. LUZENBERG, et conduit par lui avec succès ..., est maintenant prêt à recevoir des ... sous la direction du Dr J. RHODES. Cette ... est établie sur une vaste échelle ... sont spacieuses et parfaitement ... ordinaires sont grandes, peu ... et offrent aux malades toutes les commodités ... confort d'une maison particulière ... jardin qui entoure l'Etablissement ... ombragées aux convalescents.

Prix d'admission :

Chambres particulières à un lit, $3 par jour.
2e classe, $2
3e classe, $1

... pour le traitement ... contagieuses, et un vaste ... personnes atteintes d'aliénation ... dans ces deux cas sont extras.

... à la maison est constamment ...

Pour ... informations, s'adresser à l'hôpital ... Dr. J. RHODES, 142, rue Canal

J. Menard,

EST VIEILLE LEVEE, ENTRE HOPITAL ET ...

VIENT de recevoir ... graines ... assortiment de graines ... New-York ... navet ... choux ... St Denis ... laitues ... betteraves, navets ... carottes ... cantaloups ... concombres long vert, ... melons d'eau, cresson, ...

... ces graines sont bonnes et de premier choix à vendre à des prix très modérés. 12 juin

Graines Fraiches de Jardinage.

LE soussigné vient de recevoir d'Europe et du Nord, un bel assortiment de graines de saison, se composant de :

Radis, Betteraves,
Carottes, Navets,
Laitues, Choux,
... Brocolis,

... Fleurs qualité supérieure.

Les graines de jardinage de la récolte de 1851 arrivées ... de Philadelphie au fur et à mesure ...

... et autres acheteurs pourront s'approvisionner à bas prix.

D. MAUPAY, 67, rue Gravier, près la rue du Camp.

LES soussignés, MARCHANDS DE GRAINES ... l'attention du public et de leurs ... l'assortiment de graines qu'ils ont en ... magasin.

... en main un assortiment d'outils ... pots à fleurs, cages, vases ... herbiers, plants de ...

... graines fraîches pour chaque saison et les ... de Comstock, ... Wethersfield. Ils fourniront leurs ... à des prix raisonnables et avec toutes les ... possibles.

... pour les articles ci-dessus accompagnés ... d'un correspondant en ville, seront ... exécutées.

... Pois vache de la Caroline, maïs, avoine, ... de maïs, chanvre, millet, pois noirs, etc.

COMSTOCK & Co,
Magasin de graines, No 11, rue Commune, encoignure Tchoupitoulas

A LOUER—La maison en briques à trois étages, située rue Bourbon, No 80, entre Conti et Bienville. Elle sera délivrée en bon ordre ... prochain.

S'adresser à G. TOURNADE, No 75, rue Conti.

A LOUER.

A LOUER un grand magasin ou bureau sur la ... rue Gravier, s'adresser à McDOWELL & MILLS, 95 rue Gravier

A LOUER—Une belle maison, à Biloxi ... 15 appartements. S'adresser à JOHN COLLEY, Biloxi, ou à PAUL JUGE FILS & Co, 27, rue St Louis

A LOUER DE SUITE—La Maison et Magasin en briques, situés à l'encoignure des rues Poydras et Tivoli. S'adresser à N. LAMBERT, No 92, rue des Magasins

A LOUER, avec ou sans bail—Le café qui fait l'encoignure des rues Tremé et Toulouse, avec la maison contiguë. Ensemble avec les installations du dit café. S'adresser sur les lieux.

A louer à bon marché.

Une maison convenable pour une grande famille, ayant quatre appartements, deux cabinets, galerie fermée, cuisine, chambre à domestiques, &c.

... maison est située rue St Ferdinand, No ... et Amour. Pour plus amples renseignements, s'adresser à PIERRE POUTZ, 91, rue de la Douane

A LOUER—La maison à trois étages, située à l'encoignure des rues St-Louis et ... Elle pourra être livrée le 15 de ... S'adresser à M. FATZO, à l'encoignure St-Louis et Passage de la Bourse ou 151, Vieille Levée

A LOUER—La maison de résidence en briques, No 137, rue Condé, contenant six grandes chambres, cabinets, chambres à domestiques, &c. S'adresser à LABORDE & XIQUES, 3, Front entre Canal et Crossman

BLADON SPRINGS, ALABAMA.

Les soussignés, propriétaires des sources d'eaux minérales bien connues de BLADON, informent respectueusement le public que leur Hôtel sera ouvert aux visiteurs le ... juin prochain ... améliorée leur ... et une grande quantité de chambres ... ajoutées, et ils sont ... à même de recevoir au-delà de cinq cents visiteurs.

... de ces eaux sur grand nombre de malades ... surpasse de beaucoup ... sources d'eaux minérales des ... Leur situation n'étant seulement qu'à ... la Rivière Bigbee dans le comté de ... Alabama, dans une région aussi saine qu'aucune autre ... du Sud ou de l'Ouest. Elles sont accessibles par bateaux à vapeur, dans toutes les saisons de l'année. Il serait inutile d'essayer une description du bien que peuvent procurer ces eaux, ... de mentionner que les maladies suivantes ont été guéries—douleurs d'estomac, maladie du foie, diarrhée, faiblesse de constitution, goître, hydropisie, asthme, maladie de peau, et ... en général ... dans les maladies chroniques ne résistent à l'effet curatif de ces eaux.

Nous répétons qu'il n'existe rien aux Etats-Unis en fait d'eaux minérales qui soient supérieures à celles de Bladon, ainsi que des centaines de personnes des plus respectables peuvent l'attester.

Beaucoup d'améliorations seront faites pour le plaisir et l'amusement des visiteurs, et constamment il sera ajouté, tout ce qui pourra aider à faire par la suite de cet endroit un des plus agréables en ce genre. Il y aura deux bateaux à vapeur qui quitteront alternativement la Mobile, deux fois par semaine, pour les sources de Bladon; des voitures seront toujours prêtes à débarcadère ... pour transporter les passagers. La table sera fournie de tout ce que le pays et le marché de la Mobile, pourront offrir de mieux, et les propriétaires s'engagent à ne rien négliger pour satisfaire les visiteurs.

Quant aux détails des propriétés médicinales de ces eaux, le public est prié de se référer à l'analyse d'une de ces principales sources par le professeur Brumby, de l'Université de l'Alabama.

PRIX DE LA PENSION :

Par jour,	$ 2 00
Par semaine,	10 50
Par mois,	35 00

Enfants et domestiques moitié prix.

N. B. Une réduction libérale sera faite pour une grande famille.

CONNOR & HENRY, propriétaires.

Pour plus d'informations et pour se procurer l'analyse des eaux s'adresser aux soussignés, agents des propriétaires

O VALETON & CO, 25, Tchoupitoulas, ou à T B SMITH, 17, Poydras 3 mai—6m

A VENDRE.

UN morceau de terre situé à Gentilly, à deux milles de la ville, mesurant un arpent de face au Chemin de la Crête, sur une profondeur d'environ sept ou huit arpents. Le pavage est à deux pieds de l'endroit, terre haute. Le dit morceau de terre est adjacent à la propriété de M. Cordière, sur l'habitation Fortin. S'adresser à Bonneval et Bénit. 17 juin

FRUIT SEC—60 barils pommes et pêches séchées à vendre par CONVERSE & Co,

Ventes Judiciaires.

VENTE PAR LE CONSTABLE de la 3me Cour de juge de paix—No 8,124—C. Thomasson vs J Rollins—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable P. Pecquet, juge de paix pour la paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à mon magasin, No 91, rue Bienville, entre les rues Royale et Bourbon, mercredi le 30 juillet 1851, à midi,—un lot de Meubles, saisi pour satisfaire l'exécution dans l'affaire ci dessus.

Conditions, comptant.

E. N. STRINGER, Constable
19 juil—3fen10

VENTE par le Constable de la 3me Cour de Juge de Paix—Nos 8142, 8154—F Welschhaus vs Maria Harley—En vertu d'un writ de fi fa à moi adressé par l'hon. Paul Pecquet, juge de paix pour la paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, le mercredi 30 juillet 1851, à midi, à mon magasin, rue Bienville, entre Royale et Bourbon,

Un lot de meubles, &c, saisis pour satisfaire les exécution, dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant. E N STRINGER, Constable
19 juil—3,en10

VENTE par le Constable de la 3me Cour de Juge de Paix—Joseph Boneau vs. F C A Levi—No 7674—En vertu d'un writ de fi. fa. à moi adressé par l'hon. Paul Pecquet, juge de paix pour la paroisse de la Nlle-Orléans, j'exposerai en vente publique, en face de mon magasin, rue Bienville, entre Royale et Bourbon, samedi le 26 de juillet, à midi.

Deux chevaux.

Conditions—Comptant. E N STRINGER, Constable
15juil—3fen10

Boye & Shumway vs N B Goins—No 8095.

VENTE par le Constable de la 3me Cour de Juge de Paix—En vertu d'un writ de fi fa à moi adressé par l'honorable Paul Pecquet, Juge de Paix pour la paroisse de la Nlle Orléans, j'exposerai en vente publique à mon magasin No 91, rue Bienville, entre les rues Royale et Bourbon, samedi le 26 juillet, à midi,

Huit chaises de barbier,
Et 20 chaises communes, saisies pour satisfaire l'exécution dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant.
16juil E N STRINGER, Constable.

VENTE par le constable de la 3me Cour de Juge de paix—No 7892. — Municipalité No 1 vs D. Cassou—En vertu d'un writ de fi fa, à moi adressé par l'honorable Paul Pecquet, juge de Paix pour la paroisse de la Nlle Orléans, j'exposerai en vente publique samedi 26 juillet, à midi, à mon magasin, rue Bienville, entre les rues Royale et Bourbon,

Un pupitre, un comptoir, un lot de boites vides, un lot de boites et comptoir.

Conditions—Comptant. E N STINGER, Constable
16 juil—3,fen10

J Dumas vs J B Brulliette—No 8126.

VENTE du Constable de la 3me Cour de Juge de Paix—En vertu d'un writ de fi fa à moi adressé par l'honorable Paul Pecquet, juge de paix pour la paroisse de la Nlle-Orléans, j'exposerai en vente publique samedi le 26 de juillet 1851, à dix heures du matin, au No 10, en face de la Levée, entre les rues de la Douane et Crossman,

Un comptoir, étagère, avec les installations du gaz sur les lieux.

Conditions—Comptant.
16juil E N STRINGER, Constable

Vente du Constable de la Troisième Cour de Justice de Paix—No 8,177.

Wm W. Kilpatrick vs. Peters et Co'by.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Paul Pecquet, juge de Paix pour la paroisse ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le mercredi le 23 de juillet 1851, à 4 heures de l'après-midi sur les lieux, encoignure des rues Poydras et Madeleine un appentis et le "Cock Pit" en même temps—pour satisfaire le fi fa dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant

E N STRINGER, Constable
11juin—3en10

Avis Judiciaires.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—Fee. Muller femme de Jean Bernard Lastrade vs son mari—No 4,566.

Cette affaire ayant été soumise et la Cour considérant que les allégations contenues dans la pétition sont conformes à la loi et l'évidence;

Il est ordonné, adjugé et décrété que jugement soit rendu en faveur de la demanderesse Françoise Muller et contre le défendeur Jean Bernard Lastrade Jr, son mari, décrétant une séparation de propriété et dissolution de la communauté d'acquets et profits existant autrefois entr'eux.

Il est de plus ordonné, que la dite demanderesse recouvre du défendeur la somme de 200 piastres avec intérêt légal à dater du jour du jugement, 25 avril 1851, jusqu'à parfait paiement, et aux frais de procédure avec hypothèque, accordées en pareil cas aux femmes mariées, sur les propriétés de leurs maris, pour la garantie de leurs droits paraphernaux.

Jugement rendu le 25 avril 1851.
signé le 30 avril 1851.

[Signé] J. N. LEA, Juge.

Pour copie conforme :

A. J. VILLERE, Députe Greffier
21 juil—3,en10

ETAT DE LA LOUISIANE

TROISIEME COUR DE DISTRICT DE LA N. ORLEANS—No 3617—D Cassou et Lavinia Canfield vs leurs créanciers—Pour un atermoiement—Les créanciers de D. Cassou et Lavinia Canfield sont notifiés de se réunir devant A. Cisbony, notaire public, le samedi 16 août 1851, à 10 heures A. M. pour délibérer sur la demande des pétitionnaires pour un atermoiement.

Par ordre de la Cour.

Bureau du greffier, Nouvelle Orléans, le 14 juillet 1851. LOUIS R. COURTIN
15 juill—3fen30 dép. greffier

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Catherine Downs a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu William J. Amer, son mari décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, J. O. CHALON, Député Greffier.
15 juil—3,en10

Succession de Maria Garetta, f. c. l.

PREMIERE COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la sus-dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la sus-dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

ALF. ROUSSEAU, Greffier.
17 juil—3,en10

Succession de Louis Joseph Herés.

PREMIERE Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Lucas Caro a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration de cette succession — Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. ALF. ROUSSEAU, Greffier.
16 juil—3fen10

Succession de Dorus Ingersoll.

DEUXIEME Cour de District de la Nlle Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Marie Anne Addison, veuve de Dorus Ingersoll, administratrice de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. M. BERTIN, Député Greffier
17 juil—3en10

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Attendu que Wilhelmus Bogart a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu James Campbell Wilkins, décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A J VILLERE, Député Greffier
17 juil—3en10

Succession de Ephraïm P Shall.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Miss Patsey Shall, exécutrice testamentaire du défunt, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, A. J. VILLERE, Dép. Greffier
17juil—3fen10

Succession de Francisco Verde.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Jose Fr-jomil, exécuteur testamentaire du défunt, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. J. VILLERE, Député greffier.
17juil—3en10

Succession de Harriet Sidle.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par David Sidle, époux survivant, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. A. J. VILLERE, Député Greffier
17 juil—3en10

J. B. Montier vs ses créanciers—No 3,490.

ETAT DE LA LOUISIANE — Troisième Cour de District de la Nlle Orléans—Il est ordonné que toutes les personnes intéressées déduisent dans les dix jours qui suivront la première publication de cet ordre, les raisons pour lesquelles le compte en régistré le 10 juillet 1851, par le syndic dans cette affaire, ne serait pas homologué, et les fonds ne seraient pas répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

Bureau du Greffier—Nouvelle-Orléans, le 11 juillet 1851. LOUIS R. COURTIN, Député Greffier
12 juil—3,en10

ASSURANCE MUTUELLE DU CRESCENT.

CONFORMEMENT à sa charte la Compagnie présente l'état suivant :

Montant des primes sur les polices émises pendant l'année finissant le 12 juillet 1850.		
Prime sur les incendies	$ 83,891 34	
Do do risques de mer	166,473 21	
Do do fleuves	129,657 79	—390,022 34
Moins les primes remboursées	8,751 85	
Do do sur les assurances non terminées	60,547 91	— 69,299 76
Primes gagnées pendant l'année		$320,722 58
Payé pendant la même période pour les pertes:		
Sur les incendies	$ 28,409 06	
Sur les risques de mer	70,319 67	
Do do fleuves	48,308 07	
	$147,036 80	
Montant des contre assurances et dépenses, moins les intérêts et escomptes, &c	$9,982 32	—167,019 14
Profits à partager		$83,703 44

La Compagnie rapporte en outre, qu'elle avait le 12 juillet, fin de l'année fiscale, l'actif suivant :

En bons et hypothèques sur des biens-fonds libres, dans les paroisses d'Orléans et Jefferson valant le double des sommes prêtées dessus	$ 32,800 00
Billets à recevoir	260,122 31
Dûs sur primes et en recouvrement	7,723 40
En caisse	58,956 41
Actif	$359,602 96

Les directeurs ont déclaré en jour un dividende *de trente-trois et un tiers* pour cent sur les primes nettes de l'année dernière, payable en *scrip* à dater du second lundi d'août prochain.

La Compagnie informe également qu'elle a commencé à prendre des ASSURANCES SUR LA VIE et qu'elle continuera à assurer,

LA VIE, L'INCENDIE, ET LES RISQUES DE MER ET DES FLEUVES.

Elle offre à la communauté tous les avantages d'une institution appartenant à la Nouvelle-Orléans; les bénéfices sont investis dans son sein et les garanties sont représentées par un capital de TROIS CENT SOIXANTE MILLE PIASTRES.

THOMAS A. ADAMS, Président.
MOSES GREENWOOD, Vice-Président.
CHARLES J. MANSONI, Secrétaire.

Samuel Bell,	H. M. Wright,
Glendy Burke,	J. W. Zacharie,
Moses Greenwood,	Cornelius Fellowes,
J. A. Barelli,	C. T. Buddecke,
Wm P. Converse,	W. B. McCutchon,
David Hadden,	Louis DeFeuilles,
John D. Bein,	C. A. Barrière,
J. W. Stanton,	O. L. Dabelsteen,
Nathan Jarvis,	F. Puig y Puig,
George Jonas,	Z. Taylor,
P. Sauton,	Wm Burgess,
J. F. C. Vles,	D. C. Randlett,
John M. Bell,	J. Rillard,
E. J. Walsh,	C. R. Wright,
G. S. Hawkins,	John O. Woodruff,
R. B. Sumner,	F. Y. Carlisle.

ELIXIR HYGIENIQUE contre le Mal-de-mer.

Du Dr. EDOUARD MARTIN.

DEPUIS un certain nombre d'années, le monde scientifique, les Médecins surtout, s'étant aperçus du vide causé dans l'immense collection des agents curatifs, par l'absence de toute composition, de toute substance propre à arrêter ou au moins à pallier les effets désagréables du mal de mer, proposèrent divers remèdes, simples ou combinés, ayant pour but de remplir cette lacune. Ces remèdes, après maints essais, n'ont répondu qu'imparfaitement aux espérances qu'on en avait conçues : on peut s'en faire une idée exacte en feuilletant les journaux de Pharmacie, de Chimie et de Médecine de tous les pays, publiés depuis 1843.

L'inventeur de l'Elixir Hygiénique vient enfin d'atteindre ce but si longtemps convoité. Après bien des essais, des tâtonnements, des altérations dans la proportion des substances employées à composer cet Elixir, il est parvenu à pouvoir offrir aux voyageurs une liqueur très agréable au goût, inaltérable dans les divers climats du globe, et indécomposable par la vieillesse.

Cette liqueur arrête instantanément le mal-de-mer et remet l'estomac dans son état normal. Quelque délicate que soit la constitution de la personne qui en fait usage, l'Elixir Hygiénique agit avec la même infaillibilité et lui procure un bien-être général. Les nausées cessent comme par magie; le calme renaît; le sommeil est plus doux, l'appétit est éveillé; la digestion s'effectue promptement sous l'influence de cet Elixir Hygiénique et Tonique.

L'inventeur ayant pu, pendant un récent voyage, faire lui-même un essai décisif de son médicament, s'est décidé à le livrer au public. Il pourrait, à l'appui de ce qui précède, produire les témoignages de plusieurs capitaines de navires, mais il se borne à s'étayer de l'opinion d'un des capitaines les plus intelligents et les plus distingués de la Marine Marchande Française. M. le capitaine Labory avait bien voulu par lui-même expérimenter, sous une autre forme, ce médicament pendant plusieurs voyages, exprime le résultat de ses essais de la manière suivante :

Cher Docteur :

Pendant mes derniers voyages en France, j'ai eu occasion d'essayer sur divers sujets votre remède contre le mal de mer; je suis heureux de pouvoir vous dire que j'ai obtenu les meilleurs résultats, et s'il était possible de transformer ce médicament en un liquide agréable, ayant le goût d'une limonade quelconque, (ce qui serait beaucoup plus facile à prendre que le remède sous sa forme actuelle, surtout quand les premières nausées arrivent), il n'y aurait plus rien à désirer et vous auriez droit à la reconnaissance éternelle de tous ceux qui sont obligés d'aller sur mer sans en avoir l'habitude.

J'ai l'honneur de vous saluer,

(Signé) A. LABORY,
Capitaine du Navire l'Oscar.

L'amélioration signalée par le capitaine Labory a été effectuée.

L'Elixir Hygiénique et Tonique contre le mal-de-mer se vend en flacons de 4 onces, bouchés à l'émeri. On doit avoir bien soin, en s'en servant, de replacer le bouchon afin de prévenir l'évaporation.

A vendre en gros et en détail par
E. E. MOUGIN, Pharmacien, à la Nlle-Orléans.
Seul Agent du Propriétaire—le Dr. Edouard Martin.
15 mars

Tricophère ou Mixture

DU PROFESSEUR A. C. BARRY.

POUR renouveler, fortifier et lustrer la chevelure, la nettoyer complètement, guérir les maladies de la peau, des glandes et muscles et donner un soulagement instantané dans les cas de piqûres, brûlures, contusions, foulures, &c. L'expérience a démontré que le Tricophère du Professeur Barry guérit également les maladies de peau, les chevaux et tout le règne animal. Les témoignages suivans, démontreront la valeur de cette préparation, et les résultats obtenus par ceux qui l'ont employée.

NEW-YORK, 22 septembre 1850.

Professeur Barry.—Cher Monsieur.—Depuis seize ans j'étais affligé d'une éruption cutanée à la tête, d'un caractère très grave. J'avais suivi les conseils des médecins les plus éminents et essayé toutes les préparations connues pour les cheveux, et les maladies de peau, le tout sans succès. Un ami me conseilla alors d'employer votre Tricophère; en désespoir de cause, je tentai l'expérience et à ma grande joie, je me trouvais guéri, dans l'espace de deux mois. Ma maladie était tellement violente qu'à cette époque j'étais presque aveugle.

Je suis respectueusement,

G. V. M. RAPELYE,
140 Columbia street, Brooklyn

PROF. BARRY—Monsieur,—Il y a environ deux ans que je perdais tous mes cheveux, et que ma tête était couverte de peaux mortes. Un de mes amis m'engagea alors à faire usage de votre Tricophère; je suivis son conseil, et à mon grand étonnement mes cheveux se fortifièrent, toutes mes peaux mortes disparurent et ma tête est maintenant en parfait état.

Je suis avec respect, votre obéissant serviteur,

J. S. TREADWELL, 643 Broadway

Si quelques personnes doutent de la véracité de ce qui précède, elles sont priées de passer au bureau du professeur Barry, No 137, Broadway, New-York, ou on leur montrera les lettres originales.

(De l'Argus Militaire et Naval.)

Aucun remède pour la cure des maladies de cheveux et de peau n'a encore joui de la popularité qu'a obtenu le Tricophère ou composé médical du professeur Barry. On en fait un grand usage dans les hautes classes de notre communauté, et on l'emploie de préférence à tout autre remède de ce genre. Il donne de la vigueur à la racine des cheveux, les fait croître avec force et détruit les peaux mortes. L'efficacité de cette mixture est incontestable et ses prix en sont des plus modérés.

A vendre au No 137, rue Broadway, New York et chez tous les pharmaciens des Etats Unis et du Canada, à 25 cents la grande bouteille.

12juin—3mtlj

SAVON ITALIEN MÉDICINAL DE GOURAUD.

LA langue est impuissante à rendre la dixième partie des propriétés merveilleuses de ce savon. L'approbation publique a établi sa supériorité d'une manière irrévocable au dessus de toute contestation. Son efficacité est reconnue partout pour la guérison des taches de rousseur, du hâle, de la pâleur, des boutons, dartres et ulcères, même les plus invétérées et les plus tenaces, des vers de l'épiderme et des autres maladies de la peau. Outre ces qualités, c'est aussi le meilleur savon à barbe que l'on puisse employer.

La POUDRE SUBTILE de Gouraud, pour faire tomber les poils, sur n'importe quelle partie du corps, se recommande également.

Le Restaurateur de la chevelure ou VERMIS CIRCASSIEN, de Gouraud, est une admirable préparation qui prévient la chute des cheveux, en favorise la croissance et donne aux plus rudes le moelleux de la soie.

La Teinture Liquide de Gouraud change sur le champ les cheveux rouges ou gris en cheveux d'un noir lustré ou du plus beau châtain.

Le Rouge Liquide de Gouraud rend aux lèvres et aux joues pâles une admirable teinte vermeille, que le frottement même ne peut enlever.

Le Blanc de Lys, de Gouraud, est sans égal pour les teints âcres, rougeâtres et trop hauts en couleur.

Les préparations du docteur Felix Gouraud ne se trouvent, véritables, que chez son unique agent

G. FARGUE,

Magasin de nouveautés, No 86, rue St Charles sous la Verandah. 1mai—3m

CIGARES de Cabanas y Carbajal, Cabarges, et autres marques connues, en débarquement du brick P Soulé, et à vendre par

S DE VISSER & Co
9 juil 96, Vieille Levée

EN débarquement du navire Prinz Adalbert, venant de Bordeaux :

60 barriques vin rouge, St Julien Médoc,
40 do do Pauillac; do
30 barils vin blanc Haut Sauterne, à vendre par
7 jt X LAMBERT, 92, Magasins

ATTENDU par le navire Cazaut, du Havre :
30 boites fromage de Gérardmer.

A vendre par J N OURIEN,
25mai 38, rue Douaine

A LA CORBEILLE FLEURIE.

Ed. PINAUD,

Parfumeur, Savonnier, Chimiste,

FOURNISSEUR DE S. M. LA REINE D'ANGLETERRE,

230, Rue St. Martin, à Paris.

Fabrique de **Parfumerie fine** et **Savon de toilette**, Maison réputée pour la bonne qualité de ses produits, ses parfums pour les mouchoirs, ses eaux de toilette connues dans le monde entier. Jusqu'à présent le commerce de parfumerie a été discrédité par les mauvais produits qu'on expédiait sur le continent et aux colonies. Nous recommandons particulièrement la maison **Ed. Pinaud** comme une maison hors ligne pour le soin qu'elle apporte à sa fabrication et au cachet distingué qu'elle sait donner à tous les produits qui portent sa signature et sa marque.

8 mai—s 1

Proclamation.

Bureau du Secrétaire d'Etat.

Attendu que l'article 140 de la Constitution de cet Etat impose au Secrétaire d'Etat le devoir de faire publier, trois mois avant la prochaine élection générale, dans au moins un journal de chacune des paroisses de l'Etat, où s'imprime un journal, tous les amendements proposés à ladite Constitution, qui ont été adoptés par les trois-cinquièmes des membres élus à chacune desdites Chambres, et approuvés par le Gouverneur ;

Moi, Charles Gayarré, Secrétaire d'Etat, fais connaître par les présentes, et fais publier, ainsi qu'il est prescrit ci-dessus, les articles suivants qui ont été adoptés par les Chambres comme amendements proposés à la Constitution de l'Etat, et approuvés par le Gouverneur le 20 mars 1850.

Amendements à la Constitution.

ARTICLE I. Le Juge-président et les Juges-associés de la Cour Suprême seront élus par les électeurs ayant qualité pour voter pour les Représentants à l'Assemblée Générale, soit par élection générale, soit par District, ainsi qu'il sera déterminé par la loi.

ART. 2. Le Juge-président et les Juges-associés de la Cour Suprême seront élus pour quatre ans, et, à la première séance de la Cour Suprême qui aura lieu après l'adoption de cet amendement à la Constitution, les Juges-associés seront divisés au sort en deux classes, le siège de deux juges-associés sera vacant à l'expiration de deux années, et le siège du Juge président et du troisième Juge associé sera vacant à l'expiration de quatre années, de manière qu'il y ait ainsi rotation perpétuelle.

ART. 3. Les Juges des Cours de District seront élus dans leurs Districts respectifs par les électeurs desdits Districts ayant qualité pour voter pour les Représentants à l'Assemblée Générale.

ART. 4. Les Juges des Cours de District seront élus pour un terme de quatre années.

ART. 5. Les Avocats de District seront élus dans leurs Districts respectifs pour un terme de deux années, par les électeurs desdits Districts, ayant qualité pour voter pour Représentants à l'Assemblée Générale.

ART. 6. Un Avocat-général sera élu pour un terme de deux années, par les électeurs ayant qualité pour voter pour les Représentants à l'Assemblée Générale, dans tout l'Etat.

ART. 7. Un Secrétaire d'Etat sera élu pour un terme de deux années par les électeurs ayant qualité pour voter pour les Représentants à l'Assemblée Générale, dans tout l'Etat.

ART. 8. Un Trésorier de l'Etat sera élu pour un terme de deux années par les électeurs ayant qualité pour voter pour les Représentants à l'Assemblée Générale, dans tout l'Etat.

ART. 9. Un Surintendant-général de l'éducation publique sera élu pour un terme de deux années, par les électeurs ayant qualité pour voter pour les Représentants à l'Assemblée Générale, dans tout l'Etat.

ART. 10. Si, à l'élection du Juge-associé, des Juges-associés de la Cour Suprême, des Juges des Cours de District, de l'Avocat-général, des Avocats de District, du Secrétaire d'Etat, du Trésorier de l'Etat, et du Surintendant-général de l'éducation publique, deux, ou plus de deux candidats obtiennent en un nombre égal une majorité relative des votes donnés pour une des places sus mentionnées, le Gouverneur devra le mentionner dans sa proclamation, et choisir immédiatement l'un des candidats qui aurait obtenu le plus grand nombre de voix données, lui accordera une commission pour remplir la place pour laquelle il aurait été choisi.

ART. 11. Le Juge-président et les Juges-associés de la Cour Suprême, et les Juges des Cours de District recevront chacun un salaire qui sera fixé par la loi, et qui ne pourra être diminué ni augmenté pendant le terme pour lequel ils auront été élus

ART. 12. Dans toutes les élections par le peuple, Tout individu mâle, libre et blanc, qui sera depuis un an citoyen des Etats Unis, aura atteint l'âge de 21 ans, et aura résidé dans l'Etat pendant toute l'année qui aura précédé l'élection, et pendant les derniers six mois dans la paroisse où il se présente, à pour voter, exercera les droits d'électeur.

ART. 13. L'Assemblée Générale aura le droit de créer un système d'échange entre les Juges de District seulement pour le jugement des procès dans lesquels un Juge se sera récusé ou aura été récusé.

Donné à Bâton Rouge, sous ma signature et le sceau de l'Etat, le premier jour du mois de juillet, de l'année de N. S. mil huit cent cinquante et un, et la soixante et quinzième de l'Indépendance des Etats-Unis.

CHARLES GAYARRÉ, Secrétaire d'Etat.

ORLEANS HIGH SCHOOL,

RUE DE L'ESPLANADE.

ERASTUS EVERETT, A. M.,

Directeur et Propriétaire.

LES diverses parties d'un enseignement complet sont dirigées par M. EVERETT lui-même, qui s'est adjoint, pour l'aider dans ses fonctions, trois professeurs d'une grande expérience et d'un profond savoir.

Le cours complet d'études, faites au High School, est basé sur les programmes des meilleurs collèges du Nord et d'Europe; et comprend les langues mortes, grec et latin; les langues vivantes, anglais, français et espagnol; la grammaire, la littérature, l'histoire, la géographie, la rhétorique, la versification, la philosophie, l'économie politique, la tenue des livres, l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, la trigonométrie, l'histoire naturelle, la physique et la chimie.

Aucun soin n'est épargné pour donner aux élèves qui suivent tous les cours et toutes les classes du High School, les connaissances solides et variées qui pourront les rendre plus tard capables de remplir honorablement et avec les distinction, les devoirs auxquels ils seront appelés dans le monde.

Les langues modernes (l'anglais et le français en particulier), ainsi que les mathématiques, sont le fondement de l'instruction donnée au High School, qui offre des avantages réels et inappréciables aux jeunes gens et aux enfants que l'on destine aux professions industrielles et commerciales.

P. S. Les parents qui désireraient avoir plus de détails trouveront le prospectus du High School chez M. Sibel, libraire, 14, rue du Camp;—chez M. Lelièvre, rue Royale;—et au siège du collège, rue de l'Esplanade, 57 et 58. 8jan

BUREAU DE L'EXECUTIF,

BATON ROUGE, 30 juin 1851.

ATTENDU que Anatole Blache s'est adressé à moi pour le cancellement des bonds suivants, savoir : Trois bonds de la somme de dix mille piastres chacun, signés par lui comme principal, ensemble avec J B Blache comme sécurité. Lesdits bonds ayant été donnés pour garantir la fidèle exécution de ses devoirs comme encanteur de la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, pendant les années 1848, 1849 et 1850.

En conséquence, toutes les personnes intéressées sont par ces présentes notifiées d'avoir à déduire au bureau du Secrétaire d'Etat, dans la ville de Bâton Rouge, dans les quatre-vingt-dix jours qui suivent la date de la dernière publication du présent avis, les raisons pour lesquelles lesdits bonds ne seraient pas cancellés et annulés.

Donné sous ma main et le sceau de l'Etat en la ville de Bâton-Rouge, le 30me jour de juin A D 1851, et de l'Indépendance des Etats-Unis, la soixante quinzième.

JOSEPH WALKER.

Par le Gouverneur :
CHARLES GAYARRÉ,
Secrétaire d'Etat. 2juil—30f

VINS FINS EN CAISSES — 50 caisses de vin rouge et blanc, pour clore une facture, à vendre par LEOPOLD JEANNET & Co,
25jn 22, rue St Louis

VIN DE CHAMPAGNE—23 paniers en bouteilles et demi bouteilles, de la marque Irroy de Mareuil-sur-Ay, à vendre par LEOPOLD JEANNET & Co,
25jn 22, rue St Louis

EAU DE VIE DE COGNAC, en magasin et à vendre par les soussignés—

4 quarts de pipe eau de vie de Cognac S R Martin & Co, 1842;				
5 do	do	do	do	1844;
4 do	do	do	do	1848.

LEOPOLD JEANNET & Co,
25jn 22, rue St Louis.

A. Hernandez,

Grand Magasin de Cigares et Tabac extra-fins de la Havane.

RUE ROYALE, 136, HOTEL ST.-LOUIS.

M. HERNANDEZ a l'honneur de prévenir le public que son nouvel établissement situé à côté de celui qu'il occupait rue Royale, entre Saint-Louis et Toulouse (Hôtel Saint-Louis), est maintenant ouvert.

Tout ce que le luxe et l'élégance peuvent exiger a été réuni dans ce magasin. On y trouvera constamment des tabacs de toutes marques, de première qualité, des cigares de premier choix. Il ne négligera rien pour se rendre digne de ce que le marché de la Havane peut offrir de plus recherché, et il espère que le public lui continuera dans son nouveau local le patronage qu'il lui avait accordé dans l'ancien.

11 juin—6

SALSEPAREILLE

Du Docteur S. P. Townsend.

MERVEILLE DU SIECLE.

CE remède, le plus extraordinaire qui soit au monde, est mis en bouteille d'un litre; six fois meilleur marché, plus agréable et supérieur aux autres, effectue la guérison sans vomir, sans purger et sans affaiblir.

REMEDE DE PRINTEMPS ET D'ETE.

La grande supériorité de cette Salsepareille sur toutes les autres, c'est qu'elle donne de la force au corps en même temps qu'elle chasse la maladie. Elle purifie le système tout entier, et renouvelle la masse du sang en même temps qu'elle l'épure. C'est dans cette faculté, que ne possède aucun autre remède, qu'est le grand secret de ses succès merveilleux. Depuis cinq ans, ce remède a opéré plus de 100,000 cures, dont au moins 15,000 dans des cas réputés incurables, et a sauvé la vie à plus de

5,000 ENFANTS.

DIX MILLE CAS DE DEBILITE ET FAIBLESSE DANS LE SYSTEME NERVEUX.

La Salsepareille du Dr Townsend établit une vigueur permanente dans tout le système, soit qu'il ait été affaibli par l'usage des médecines ou par les excès désordonnés d'une jeunesse passionnée. Ce remède agréable guérit des lassitudes dans les membres, des évanouissements, des prostrations du système nerveux, et enfin de toutes les maladies qui attaquent, conduisent le malade vers cette terrible fin qu'on nomme maladie de poitrine.

MALADIES DE POITRINE GUERIES.

Maladies de Poitrine, Bronchitis, Maladies de Foie, Rhumes, Catharres, Toux, Asthme, Crachements de Sang, Aigreurs, Phtysie, Transpiration de Nuit, Expectorations difficiles ou abondantes, Douleurs de Côtés, etc., etc. ont été et peuvent être guéries.

CRACHEMENTS DE SANG.

New-York, 2 avril 1847.

Dr. Townsend.—J'ai la conviction la plus complète que je dois la vie à votre salsepareille. Depuis plusieurs années j'avais une toux qui rien n'avait pu guérir, et qui ne faisait qu'empirer tous les jours. Ma condition était devenue déplorable: je crachais le sang, j'avais des transpirations la nuit qui m'affaiblissaient de telle sorte, que je croyais en avoir fini avec la vie. Votre salsepareille dont je viens de faire usage a opéré un changement merveilleux. Je suis maintenant capable de vaquer à mes affaires, les crachements de sang ont cessé, et je retrouve plus. Veuillez accepter ici l'assurance d'une reconnaissance sans bornes.

Tout à vous,

WM. RUSSELL, 65 rue Ste Catharine.

GRAND REMEDE POUR LES FEMMES.

La Salsepareille de Townsend est un remède efficace contre la phthisie pulmonaire dans ses commencements, la Stérilité, la Leucorrhée ou pertes blanches, la suppression des Menstrues, la débilité générale du système, qu'elle résulte d'irrégularité dans les fonctions, de maladie ou d'accident.

Il est curieux d'étudier les effets de ce remède lorsqu'on l'administre pour combattre la faiblesse ou les désordres habituels. L'énergie reparaît chaque jour, l'énervation, cause principale de la stérilité des femmes disparaît immédiatement.

On n'attend pas de nous, dans des cas d'une nature aussi délicate, la publication de certificats de guérisons obtenues; mais cette réserve ne nous empêche d'en mettre au jour plusieurs centaines. Nous avons eu connaissance de plusieurs cas où des femmes, privées d'enfans, sont devenues mères après avoir rétabli leur santé par l'usage de quelques bouteilles de Salsepareille.

AUX MERES ET AUX FEMMES MARIEES.

L'Extrait de Salsepareille est presque souverain contre les maladies des femmes, vers cette époque de la vie que l'on appelle *le temps critique*, son emploi peut prévenir l'une ou l'autre des nombreuses maladies qui menacent alors les femmes. Il n'en est pas qu'il éteigne cette époque de plusieurs années. D'un autre côté, pour les jeunes filles, son usage n'est pas moins favorable en ce qu'il donne au sang plus de vivacité.

REMEDE MERVEILLEUX POUR LES FEMMES ET LES ENFANTS.

Ce remède est l'un des plus sûrs et des plus efficaces qui ait été découvert pour les femmes en couches. Il donne de la force à la mère et à l'enfant, il prévient les douleurs, augmente et enrichit le lait. Ceux qui ont fait usage, pensent qu'il est indispensable aux femmes en mal d'enfant. Il est extrêmement utile avant et après les couches; il prévient la constipation, les hémorroïdes, les crampes, les enflements de pieds, tristesses, battements de cœur, vomissements, douleurs de dos et des articulations et hémorragies; il régularise les sécrétions, et égalise la circulation du sang. La grande vertu de ce remède, est dans son infaillibilité et sa délicatesse. Avec lui on peut se passer de toute autre médecine. Un peu d'exercice en plein air, et une nourriture légère, sont les seuls auxiliaires nécessaires pour conserver la santé.

BEAUTÉ ET SANTÉ.

Le blanc, le cosmétique, les savons alcalinés et autres préparations de ce genre dont les femmes font usage pour la figure, altèrent la beauté du teint resserrent les pores de la peau et arrêtent la circulation du sang. Ces belles couleurs de la santé particulières aux femmes et aux fleurs, disparaissent par degrés et sont remplacées par un teint livide et maladif. La libre circulation d'un sang riche et pur vers les extrémités, donne, sans autre secours, ces teintes rosées de la beauté, que tout le monde admire, et que personne ne peut expliquer. Cette beauté est un don de la NATURE et non des POUDRES ET SAVONS, elle ne peut exister sans une libre circulation. Alors même qu'une femme serait blanche comme l'albâtre, si elle met du rouge et du cosmétique, et que son sang soit épais et impur, elle n'est pas belle. Une son teint soit brun ou jaune; les sang dans son activité déploie ses riches couleurs sur ses joues et donne à ses yeux cette brillante vivacité de la santé, cette femme est fascinante.

OPINION DES MEDECINS.

Le docteur Townsend reçoit journellement des ordres de médecine de toutes les parties de l'Union.

Nous soussignés, médecins de la ville d'Albany certifions que nous avons en beaucoup de cas prescrit l'Extrait du docteur Townsend, et que nous reconnaissons qu'il c'est une des meilleures préparations de Salsepareille offertes au public.

H. P. PULING, M. D.
J. WILSON, M. D.
R. B. BRIGGS, M. D.
P. E. ELMENDORF, M. D.

Albany, 1er avril 1845.

Encouragés par le grand succès et la vente immense de la salsepareille du Docteur Townsend, une foule d'individus mployés par nos communs agents se sont mis à faire de la Salsepareille, des Elixirs des Amers, extraits de Yellow Dock, &c. Ils les mettent généralement dans des bouteilles semblables aux nôtres, et quelques-uns ont volé et copié nos avis. Ce sont des imitations sans valeur qu'il faut éviter avec soin.

RUSES DES CHARLATANS.

Que chacun lise ce qui suit avec attention.

Il y a, dans toutes les villes, une salsepareille décorée du nom de "Salsepareille du docteur Jacob Townsend," que l'on représente comme la véritable, &c. Ceci est faux. Tout en exonérant de toute participation à cette fraude, plusieurs des agents respectables qui vendent cette drogue dans notre pays, nous croyons devoir mettre le public en garde contre la ruse et la mauvaise foi des contrefacteurs, qui ne rougissent pas d'en imposer ainsi à la communauté.

Dans le cours des huit dernières années, le docteur Townsend a dépensé plus de $600,000 pour faire annoncer, dans les papiers publics ou autrement, son inestimable remède qui, dans les Etats Unis et dans la plus grande partie de l'Univers, a acquis une réputation qui a eu pour résultat une vente immense.

Ce fait a excité la cupidité de quelques hommes sans principes et entr'autres, d'un vieillard nommé Jacob Townsend, qui, depuis plusieurs années fait métier de publier des annonces à bas prix; cet individu s'est adressé à un grand nombre de personnes en leur offrant l'usage de son nom pour la vente de la Salsepareille du docteur Townsend, et citant pour preuves qu'il y avait d'immenses profits à réaliser les fortes sommes que nous avons dépensées pour frais de publications. Il s'est adressé, entre autres, à M. Charles Watrous, éditeur du *Jamaica Farmer*, qui a méprisé et rejeté son offre. Moins scrupuleux, MM. H. K. Andrews, l'un des anciens propriétaires de l'onguent de McAllister; Ralph Pomeroy, ex-caissier de la banque de Belleville, (N. J.), qui n'a jamais racheté ses chiffons; John Skillmann et William Thompson, sous la raison de "Thompson, Skillmann & Co," ont employé cet homme qui les a autorisés à faire usage de son nom, moyennant la modique rétribution hebdomadaire de sept piastres.

AUTRE RUSE.

Nous avons dépensé cinq cents piastres pour faire graver sur acier le portrait du docteur Townsend qui figure sur nos étiquettes, afin de les distinguer des autres et de prévenir toutes méprises.—Aujourd'hui ces hommes font aussi graver sur acier un portrait de vieux docteur Townsend. Que le public soit jugé un acte semblable, et que chacun se souvienne qu'il n'y a de véritable remède que celui qui porte le nom de S. P. Townsend. La vignette gravée sur acier contient le portrait du docteur Townsend, trois figures de femmes et la façade de notre manufacture. La fausse vignette n'a ni les figures de femmes ni la façade de notre manufacture.

Préparé et à vendre par S. P. TOWNSEND M. D., 126, rue Fulton, New-York.—Les personnes qui désireraient se procurer la véritable salsepareille de S. P. Townsend, dont on a tant eu à se louer ici depuis trois ans, devront s'adresser au SEUL AGENT, pour la Nouvelle-Orléans.

J. WRIGHT & CO,
20 sept— 151. rue de Chartres

DAMEJEANNES—500 damejeannes de 2 et 3 gallons, à vendre par A COUTIN & SANSON,
23 juin 13, Bienville

SUCRE de la Havane—611 caisses blanc, jaune et brun, en déchargement de la barque Brion Ma ria, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
20 mai 30 Vieille Levée

BŒUF—30 barils mess, prime et B bœuf, à vendre par C T SUDDECKE & CO,
30 juin 100, rue Tchoupitoulas.

LES soussignés viennent de recevoir les marchandises suivantes qu'ils offrent à des prix excessivement bas :

Barèges laine unis et imprimés, de soie chiné, grenadine jaspée à carreaux de soie, soieries noires de toutes les qualités, jaconat français haute nouveauté, do anglais, organdie, brillante, batiste d'Ecosse, toiles du Nord unis, à carreaux et à raies, dessins mille raies, do à carreaux, chambraie, mousseline suisse et anglaise belle qualité, mousseline brodée pour manteaux, do à raies satinées pour robes, do à petits carreaux, à raies, do mouchetée, nansou, coton batiste, percale, mull mull, batiste en pièce, rideaux brodés, mousseline pour moustiquaires brochée, damassée et à guipure, brin fil, à carreaux do, uni, blanc et écru, manches brodées, cols mousseline brodés, manchettes batiste brodée et festonnées, do soie pour hommes, femmes et enfants, voilettes noires et blanches, voiles de barége, du gaze, de toutes les couleurs, toiles à drap 9¼, 11¼, 12¼, 13¼, toiles de Paris, linge de table, damassé et autres, bas de soie, de fil, et fil d'Ecosse, etc. et chaussettes qualités assorties, bretelles pour hommes et enfants.

Un assortiment complet de parfumerie, etc. etc.

BILLIEUX & REGGIO,
10 mars 126, Bourbon

CHAMPAGNE—25 paniers champagne 1re qualité de la marque Delbeck et Lairgand à Reims. A vendre par A COUTIN & SANSON,
22 juin 13, Bienville.

A VENDRE en débarquement du navire John Holland, venant de Bordeaux :

40 caisses vieux vin St Julien;
10 do prunes sèches en grands flacons;
5 barils prunes sèches;
10 caisses petits pois, champignons, cèpes à l'huile et pâtés truffés, par

LOBEILHE & CO,
21m enc Royale et Douane

Toiles, Mouchoirs, etc.

EN déchargement des navires Ocean Queen et John Haven, et en magasin, reçu depuis peu un grand assortiment de toile d'Irlande en pièces et demi pièces, toile de Courtrai, taies d'oreillers en toile, drap de lit, blanc do Union et irlandais, mouchoirs linons, brin blanc et brun, grande variété de serviettes, diaprés, damassés, draps unions, do brun et blanc, toile brune, ginga, et toile à raies pour habits, coutils blanc et brun, mousseline suisse et en livres, etc, à vendre par

McDOWELL, MILLS & Co,
11 avril 93, rue Gravier

A VENDRE

UN café situé encoignure Poydras et Philippa et faisant face au milieu de la halle.

Pour les conditions, s'adresser sur les lieux, ou à J. Pisse, encoignure Royale et St Pierre.

Il y a un bail de trois ans et quelques mois.

13 juin JEAN PISSE.

Dr. P. BLANCHARD

Chirurgien-Dentiste, a l'honneur d'informer le public qu'il est de retour à la Nouvelle-Orléans et qu'il vient d'ouvrir son cabinet, **Rue Royale, No 104**, au premier, entre les rues Conti et St-Louis vis-à-vis la Banque de l'Etat de la Louisiane. 9f m

AMANDES—500 caisses récemment reçues à vendre par Fdo DE FUENTES & CO,
4juil—6 22, Vieille-Levée.

VIN de Madère—Importation directe—12 demi pipes vieux et supérieur, en magasin et à vendre par Fdo DE FUENTES & Co,
4juil—6 22, Vieille Levée.

SARDINES à l'huile—1000 demi boites B. Guillou; 1000 do Chatelain & Basset, 1000 do Conlet & Martin, 3000 quarts do Chatelain et Basset, 1000 do Conlet & Martin, 800 boites B. Guillou, en magasin et à vendre par

Fdo DE FUENTES & Co
4juil—6 22, Vieille-Levée

HUILE d'olive—400 caisses véritable huile J. Plagniol de 24 onces en magasin, à vendre par Fdo DE FUENTES & CO,
4 juil—6 22, Vieille Levée

VIN Rouge—récemment reçu par le navire Allemander de Bordeaux—24 barriques vin rouge, 36 do vin blanc, en entrepôt, à vendre par Fdo DE FUENTES & CO,
4juil—6 22, Vieille-Levée.

VIN rouge—récemment reçu par le navire Belle Assise de Bordeaux—
124 barriques vin rouge supérieur St Caprais.
100 caisses do do St-Estèphe.
A vendre par Fdo DE FUENTES & CO,
4juil—6 22, Vieille Levée

COGNAC—25 quarts de pipes, J & J Prom & Co
25 huitièmes de pipes J & J Prom & Co.
10 do do Longpuy 1825.
20 quarts do marque Washington.
20 do vieux Cognac Larochelle.
20 do très supérieur vieux Cognac S R
15 huitièmes de pipe marque Eagle à vendre par
Fdo DE FUENTES & CO.
4juil—6 22, Vieille-Levée.

CHANDELLES—3 caisses Bougies de la Villette, supérieures, à vendre par Fdo DE FUENTES & CO,
4juil—6 22, Vieille Levée

CAPSULES à bouteilles—50,000, Nos 12, 13, 14 et 15, en magasin, à vendre par Fdo DE FUENTES & CO.,
4j—6f 22, Vieille Levée.

EN débarquement du navire Belle Assise et Alexandre, de Bordeaux :

76 barriques vin rouge ordinaire			
10	do	do	Cantenac,
40 caisses sardines de Nantes,			
200	do	vin rouge St-Julien,	
110	do	do	Bauzan;
50	do	do	Bel Air,
30	do	do	Lafitte;
30	do	do	Latour;
95	do	do	Haut Brion, à vendre par

PERSOS FRERES,
3 juillet 247 et 249, rue Royale encog. Dumaine

840,000 Cigares de la Havane de toutes les qualités et des meilleures marques, telles que Cabanas, Figaro, Partagas, Lord Wellington, Dos Hermanos, Danubio La Creole La Arcada, Tres Marias, Madrileña, Ugues, El Sol, Sevillana, Fragancia, &c, en magasin et à vendre par D BORNIO Jr,
29 mai 34, rue Gravier

VIN MUSCAT—100 caisses, en débarquement du brick Cesare, de Marseille, à vendre par O VALETON & CO.
17m 25, Tchapitoulas

BOUCHONS—20 balles de 15,000 chaque, pour bouteilles à vin, en débarquement du brick Cesare, de Marseille, à vendre par O VALETON & CO.,
17mai 25, Tchapitoulas

SARDINES à l'huile—8,000 boites, demi et quarts de boites, à vendre par O VALETON & Co.
17m 25, Tchapitoulas

PRUNES—20 caisses prunes sèches en jarres, en débarquement du navire John Holland, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
20 mai 30 Vieille Levée

COGNAC de la Rochelle, en débarquement du navire John Holland, de Bordeaux, 20 demi pipes, 25 quarts de Le Lavage et Co, La Rochelle, à vendre par O. VALETON & CO.,
22 mai No 25, rue Tchoupitoulas.

Paratonnerres de J. Spratt.

CET article, d'un genre tout à fait nouveau, réunit toutes les garanties de tout autre système, et possède l'immense avantage de ne couter que le QUART de tout autre genre, à vendre par

S. MASPEREAU & Co,
19 sep 25, rue Condé Agents pour l'Impétrant

GRAINE de lin en tierces et en barils, sel de soude, potasse pour imprimeurs, potasse et antimoine, huile d'ergot, tannin, santonine, fleur soufre, Nickel et Bismuth métalliques, sulfate de quinine, mercure coulant, capsules pour bouteilles, de toutes grandeurs, à vendre par H BONNABEL, droguiste,
5 ja Encoignure Natchez et Tchoupitoulas

Agence à la Nouvelle-Orléans de la Compagnie d'Assurance de Nashville, Maritime, Incendie, Assurances sur la vie et dépôt.

CAPITAL	$300,000 tout payé.
SURPLUS	280,000 fonds de réserve
TOTAL	$580,000 valeur réelle

Directeurs des lieux :

H R W Hill,	Isaac W Moon,
S O Nelson,	J B Fretz,
A W Walker,	Logan Hunton.

Les assurances Maritimes, d'incendies et sur la Vie sont faites aux taux les plus bas, et les pertes sont promptement réglées et payées au bureau de l'Agence, 33, rue Camp.

W B PARTEE, Agent

AUX HABITANS SUCRIERS.

LE soussigné offre à vendre un assortiment complet de chaudières à sucre, en fonte et fer battu, de 36, 42, 48, 49, 50, 52, 54, 56, 60, 64, 72, 78, 82 et 84 pouces, de la célèbre manufacture de E. Maw, dont la réputation pour la fabrication des articles de ce genre est établie depuis longtemps.

Les habitans qui ont employé ces chaudières, se sont unanimement prononcés en leur faveur. Elles sont de dimensions convenables et faites avec les meilleurs matériaux.

Grates, barres et bouches de fourneaux, à vendre par JUAN Y DE EGANA,
17 juin 47, rue Bienville.

LIQUIDATION !!

Les soussignés désirant clore entièrement leur stock de vins EXTRA fins, offrent à grand rabais ceux-ci après—

30 caisses grand vin Haut Brion de Larrieu;
75 caisses vieux Lafitte, 1840, de Cruse et Hirschfeld;
25 caisses vin Latour supérieur, d'Henriette Duoma;
25 caisses vin vieux Château Chollet;
15 caisses Lafitte 1848 de R. Redon;
20 caisses vieux St-Estèphe;
75 caisses Hermitage d'Alexis Lemonnier;
30 caisses Chateau Léoville;
20 caisses Lafitte et Latour en 1/2 bouteilles;
18 caisses vieux Muscat de Frontignan;
21 caisses "exquisite Muscatel de Lisboa;"
43 caisses vin blanc Château Preygnac 1842, de Larrieu;
25 caisses vin blanc Sauternes de 1846, de Martignac et Bigourdan;
30 caisses vin blanc à l'emeric de P. F. Eyquem;
15 caisses vin blanc de Chablis;
45 caisses Clos de Vougeot et Chambertin en grandes et 1/2 bouteilles;
300 bouteilles très vieux Porto pour malades;
300 paniers de Champagne des premières marques—300 barriques et demi barriques vins rouge et blanc pour familles; vieux Cognac, Madère, Sherry, liqueurs superfines, &c, &c, à une très grande réduction de prix, à vendre par

LOBEILHE & CO,
Encoignure Royale et Douane.

Nota—Tous ces vins sont garantis dans tous les rapports; ils sont très limpides et sans le moindre dépôt.

VENTES A L'ENCAN.

Bottes, Brodequins, Souliers,

PAR FERNANDEZ & WHITING.

MARDI prochain, 22 courant, à quatre heures et demie P M, il sera vendu au No 39, rue de la Vieille Levée, entre les rues Mandeville et Espagne, Troisième Municipalité,

Le contenu d'un magasin de souliers, consistant en souliers, bottes et brodequins.

Aussi l'installation du dit magasin. 18 juil

Succession de Maria Romsey, f. c. l.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 6,144—En vertu d'un ordre de vente rendu le 19 juin 1851, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procèderai le vendredi, 1er août 1851, à midi, dans le Café de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, pour le compte de la dite succession, à l'adjudication de

La mulâtre libre ANTOINETTE BOZEMAN, mulâtresse âgée d'environ trente-huit ans.

D'après le testament de la défunte, ladite esclave libre aura droit à sa liberté dans quatre ans ou avant, moyennant qu'elle paie à ladite succession la somme de sept cents piastres.

Conditions—comptant. JOHN L LEWIS,
1 jt—1,11,21,31 Shérif de la paroisse d'Orléans

EN débarquement du navire Belle Assise, de Bordeaux :

20 barriques Montferrand;
36 do vin St-Julien;
75 do vin de Bordeaux;
20 caisses vin rouge;
160 milliers bouchons à bouteilles;
6 do bouchons à damejeannes;
50 paniers bouteilles vides, à vendre par
QUEYROUZE & LANGSDORFF,
4 juil 13 et 15 St-Louis

BRIQUES A FEU de Pensacola et de Pittsburg—25,000 de Pittsburg et 20,000 de Pensacola, à vendre par THOS. BLOIS,
4 juillet 91, rue des Magasins

CIMENT—650 barils ciment romain, ciment Rosendale hydraulique des meilleures marques, en débarquement et en magasins, à vendre par THOS. BLOIS,
4 juillet 91, rue des Magasins

CHAUX—300 barils chaux de Ste-Geneviève, à vendre par THS. BLOIS,
4 juillet 91, rue des Magasins

CHAUX DE THOMASTON—700 barils chaux de pierre, à vendre par THS. BLOIS,
4 juillet 91, rue des Magasins

BRIQUES à feu anglaises—30,000 briques anglaises, à vendre par THS. BLOIS,
4 juillet 91, rue des Magasins

CHAPEAUX PAILLE pour hommes—6 caisses, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
3juil 36, rue de Chartres

IODURE DE POTASSIUM—1 caisses iodure de 50 flacons, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
3juil 36, rue Chartres

GELATINE—1 baril, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
3juil 36, rue de Chartres

VEAUX CIRES—60 douzaines, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
3juil 36, rue de Chartres

EAU DE VIE—A Seignette et autres marques de Cognac et Charente, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
3juil 36, rue de Chartres

VIN ROUGE—60 barriques en débarquement de la Belle Assise, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
3juil 36 rue de Chartres

HUILE—30 barils Graisse et 30 barils huile d'Eléphant, à vendre par SECCOMB & VOORHIES,
2 juil 15, Tchoupitoulas

WHISKEY—100 barils Warners supérieur, à vendre par SECCOMB & VOORHIES,
2 juil 15, Tchoupitoulas

JAMBONS—10 tierçons Sugg & Shags, Beasley & Hough, et autres marques, jambons pas cuits au sucre, à vendre par SECCOMB & VOORHIES,
2 juil 15, Tchoupitoulas

BŒUF—30 barils, 1/2 demi do Mess de Davis, à vendre par SECCOMB & VOORHIES,
2 juil 15, Tchoupitoulas

CHANDELLES—400 caisses Verdin, Stumm, 100 do Koller, à vendre par SECCOMB & VOORHIES,
2juil 15, Tchoupitoulas

SAVON—300 caisses Verdin Stumm & Cie Occreville, à vendre par SECCOMB & VOORHIES,
2 juil 15, Tchoupitoulas

CAFÉ A LOUER.

L'ETABLISSEMENT connu sous le nom du Café Magnolia, situé rue de la Douane, entre Royale et Passage de la Bourse. Pour les conditions s'adresser à LEOPOLD JEANNET & Co,
25 juin 22, St Louis

HUILE d'olive—170 paniers huile Jas Plagniol véritable, en magasin et à vendre par A CARRIERE, 25, Vieille Levée
30 juin

SUCRE HAVANE—540 caisses sucre blanc, jaune et brun, en débarquement du brick P Soulé, et à vendre par S DE VISSER & Co,
9 juil 26, Vieille Levée

TABAC Vuelta de Abajo—66 balles pour capes et tripes, en débarquement du brick P Soulé, et à vendre par S DE VISSER & Co,
9 juil 96 Vieille Levée

AMANDES douces sans coques—25 damejeanne de qualité supérieure, en débarquement du brick P Soulé, et à vendre par S DE VISSER & Co
9 juil 96 Vieille Levée

KIRSCH SUISSE—10 caisses kirsch, de la marque Yersin & Lecoultre, en magasin et à vendre par LEOPOLD JEANNET & Co.
23jn 22, rue St Louis

EAU DE COLOGNE—4 caisses vraie marque de Farina, reçues et à vendre par J Y DE EGANA,
11ja 47, rue Bienville

6 Caisses fusils doubles, à vendre par
H DE GOER & KIFFLARD,
29 avril 21, rue des Magasins

CLOUX—40 barillets grandeurs assorties, à vendre par CONVERSE & Co, 97, Tchoupitoulas

GRANDE REDUCTION DE PRIX.

3 BALLES Jaconats français, dessins nouveaux, à 25c.
2 balles organdis, dito dito, de 20 à 50c
2 caisses des Indes unis et mille raies, 20c
1 do do bon te nt 12 1/2
5 do jaconats do garantis, 10c
Barèges unis de toutes nuances, do richesse nouveaux, de 25c à $1 00
Rideaux dentelle brodée, de $5 00 à $30 la paire
" Mousseline do $2 50 à 15 la paire
Mousseline brochée pour moustiquaires, par 30 yardes.
Bobbinet rose, bleu et blanc,
Linon do do do
300 pièces toile d'Irlande, pur fil, à 5 50.
Serviettes et nappes damassées,
Toile à draps 12/4, depuis 80c.
Brin fil blanc, qualité extra.

DEUIL.

Jaconats deuil et demi deuil, mousseline et organdie &c.

Grenadine et Hernani noirs, Alepine, Alpacca, Etamine &c.

A vendre à 20 pour cent de rabais réel sur les prix les plus bas de la place, par

P E REILLY & Co.
9 juin Encoignure Royale et Canal

Th. MOREAU,

Rue Royale, encoignure Toulouse, et rue St-Charles, No 36.

Parfumeries fines et articles de Paris.

REÇU par le navire Carrack, du Havre, un assortiment se composant de 200 douzaines de chemises toile fine, du premier chemisier de Paris; chemises devant toile, chemises coton, chemises toile mécanique, chemises Monte-Christo couleur, chemises couleurs, d'enfants de 8 à 14 ans;

150 douzaines chaussettes blanches et écrues depuis $1 la douzaine;

25 douzaines gilets et caleçons coton blanc et écru pour l'été;

Pantalons toile fine assortis de tailles,

Gants fil d'Ecosse, satin, peau (coupe Jouvin) pour hommes et pour dames;

Grand choix d'éventails riches et ordinaires;

Forte partie de rubans unis et façonnés, au dessous du cours;

Un assortiment de bonnets taffetas gommé pour bains;

Velours noirs et couleurs pour bracelets;

Assortiment de morceaux, tapisserie, tabletterie et brosserie fine; articles de Paris.

NOTA—Th Moreau prévient les dames qu'il a toujours en magasin un assortiment complet de cheveux, bandeaux, nattes, frisettes, &c, &c. Une spécialité de parfumerie fine;

Eau de Cologne double à $1 le gallon;

Gazogènes pour eau de seltz et soda à $5 l'appareil. 25 juin

BOUTEILLES—30 paniers bouteilles à Madère en magasin et à vendre par C T SUDDECKE & CO,
30 juin 100, rue Tchoupitoulas.

VIN ROUGE—En débarquement des navires Sylvester et Prince Adalbert,
60 barriques vin rouge bon ordinaire, de 1847.
A vendre par DUNTZE & IKEN,
9juil enc Royale & Conti

SERRURES FRANÇAISES—24 caisses serrures, numéros bien assortis, en magasin et à vendre par LEOPOLD JEANNET & Co,
25jn 22, rue St Louis

VIN ROUGE—60 barriques, en débarquement du navire Salamander, de Bordeaux, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
26 juin 31 Vieille Levée

SUCRE DE LA HAVANE—780 boites sucre brun jaune et blanc, en magasin et à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
26 juin 31 Vieille Levée

GENIEVRE de Hollande—9 pipes marques Bil, sous les clefs de la Douane, et à vendre par FDO DE FUENTES & CO,
4 j—6f 22, Vieille Levée

VIN—En débarquement du navire France Adalbert, de Bordeaux :
60 barriques vin rouge,
450 caisses de 12 bouteilles, vin rouge St Julien, à vendre par V & H MAIGNAN,
8 juillet 25 et 27, rue St Louis

BŒUF—150 barils prime, choix à l'inspection, à vendre par C T SUDDECKE & CO,
30 juin 100, rue Tchoupitoulas.

VENTES A L'ENCAN,

CHEVAUX D'OMNIBUS avec leurs harnais complets à l'encan, sans réserve.

PAR ANTHONY FERNANDEZ.

MERCREDI prochain, 23 du courant, à 5 heures et demie P. M., sur le chemin du Bayou, encoignure de la rue Galvez, au dépôt des omnibus du bayou, il sera vendu positivement pour clore cette entreprise, HUIT CHEVAUX d'omnibus, avec leurs harnais complets, et divers autres articles appartenant à l'écurie. Conditions comptant. Une ligne d'omnibus va de la rue du Canal au pont du Bayou, toutes les demi-heures. 21 juil—3

Succession de l'honorable Henry A. Bullard.

PAR J. L. CARMAN, Encanteur.

JEUDI 31 juillet courant, à 4 1/2 heures de l'après-midi, il sera vendu à l'encan au No 60, rue des Magasins, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable J. N. Lea, juge de la 3de Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 17 juillet 1851, pour compte de la succession de feu l'honorable Henry A. Bullard, la bibliothèque de droit du défunt, consistant en une grande collection de livres de droit, français et anglais. 21 juillet—21,26,31

Dans l'affaire de la succession de George W. Reinecke, décédé; Fanélie A Montreuil, épouse de Paul Delery vs Mde G. W. Reinecke et al. pour un partage.

PAR S. GUINAULT.

EN vertu d'un jugement rendu par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, daté le 12 et signé le 17 juin 1851, dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu, samedi 2 août 1851, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis, les propriétés ci-après décrites, savoir :

18 LOTS DE TERRE situés dans le faubourg Tremé de cette ville, désignés par les Nos 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20 de l'ilet renfermé par la promenade Carondelet, les rues Toulouse, Troisième et Seconde; lesdits lots ayant les dimensions suivantes, savoir :

Les lots Nos 16, 17, 18, 19 et 20, 30 pieds 10 pouces 5 lignes chacun face à la promenade Carondelet, sur 100 pieds de profondeur; le lot No 16 formant l'encoignure de la rue Troisième : le lot No 15 27 pieds 3 pouces face à la rue Troisième sur 154 pieds 5 pouces 1 ligne de profondeur, et 33 pieds 7 pouces et 5 lignes sur la ligne du fond, le lot No 14, 27 pieds 8 pouces 7 lignes de face à la rue Troisième sur 154 pieds 5 pouces 1 ligne de profondeur; et 33 pieds 7 pouces, 5 lignes sur la ligne du fond, les lots Nos 11, 12 et 13, chacun 30 pieds 9 pouces, 4 lignes face à la rue Toulouse, sur 100 pieds de profondeur, le lot No 13, formant l'encoignure de la rue Troisième; les lots Nos 9 et 10 chacun 30 pieds 9 pouces 5 lignes, face à la rue Toulouse sur 100 pieds de profondeur. Le tout conformément au plan fait par C A de Armas, architecte.

Conditions :—Un quart comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets divisés en coupons, sans endosseurs garantis par hypothèque sur lesdits lots et portant 8 pour cent d'intérêt en cas de non paiement à leur échéance.

Acte de vente par devant O Drouet, notaire public. 1 juillet, 19 et 2

Compagnie d'Assurance Mutuelle sur la vie.

(Southern Mutual Life Insurance Company of Louisiana.)

ASSURANCE SUR LA VIE EXCLUSIVEMENT.

FOND DE RESERVE GARANTI $50,000.

Principal Capital de $500,000.

Bureau Général No 48, rue du Camp, Nouvelle Orléans.

CETTE Compagnie est maintenant prête à faire des assurances sur les BLANCS ET LES ESCLAVES, à la prime STABLE. Cette Compagnie étant la seule incorporée dans cet Etat, opérant exclusivement des assurances sur la vie, avec un fond de réserve garanti, offre aux personnes qui désirent se faire assurer des avantages plus considérables que les autres.

Elles ont également fondée sur le principe mutuel; chaque assuré devient actionnaire et participe aux profits, et n'est responsable de rien au-delà du montant des primes accumulées.

Les Compagnies d'assurances établies sur le principe mutuel prospèrent généralement, surtout celles qui assurent exclusivement sur la vie, parce qu'elles offrent plus de sécurité que toute autre expérience a confirmé l'excellence. Le succès de cette Compagnie est surtout assuré par le fond de réserve de $50,000 qui ne pourra être diminué, ni employé, comme cela existe dans toutes les autres Compagnies.

Ce fond de $50,000 restera permanent jusqu'à ce que la Compagnie ait accumulé un capital égal pour le remplacer.

Des permis de Californie sont accordés ainsi que des privilèges pour les voyageurs.

Directeurs.

Joshua Baldwin,	Sumpter Turner,
Henry G. Stetson,	Henry Renshaw,
Charles M. Waterman,	Edward C. Payne,
Mark Walton,	William C. Tompkins,
James Bonner,	George W. West,
Warwick Martin,	Thomas J. Dix,
William H. Garland,	John Calhoun,
George C. Lawrason,	John M. Bach,
Robt. M. McAlpin,	John Leeds,
Edw. Macpherson,	M. O. H. Norton,

JOSHUA BALDWIN, Président.

HARMAN DOANE, Secrétaire.

R chard Bein, } Médecins } Heures de 34
Howard Smith, } Examinateurs. } 7 heures
E. L. Gould, Avocat.

MAGASIN A LOUER.

LE magasin No 23, Nouvelle Levée. Possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à LEOPOLD JEANNET & Co,
25 juin 22, St Louis

OR EN FEUILLES—50 paquets d'or en feuilles 1/2, once, à vendre par P CUSACHS,
24jn Enc Royale et St Philippe

SUCRE DE LA HAVANE—134 caisses en débarquement du brick Joséphine, de la Havane, à vendre par R. CAHUZAC,
10juil 30, Vieille Levée

COGNAC—14 demi pipes Maglory 1831; 26 demi et 9 quarts A de Mondore 1840; 4 demi et 6 quarts John Durand & Co, La Rochelle; 1 demi, 1/4, J J Durand 1844, 4 demi et 5 quarts J J Durand 1845, 4 demi et 11 quarts J J Durand 1846; 4 demi J J Durand 1848; 2 quarts Eraud; 7 et demi, et 6 quarts A L Bierville, 3 demi J J Durand, 1849; 5 demi et 5 quarts J J Durand, 5 demi et 15 1/2 Jean Louis, supérieur cognac 1811—sous les clés de la Douane et ayant droit au drawback, à vendre par

J & J TARDOS,
23jn 31 Vieille Levée

GIN—25 pipes genièvre, de la marque "Anchor Brand" récemment arrivé, et sous les clés de la Douane, à vendre par J & J TARDOS,
23jn 31, Vieille Levée

PORTO (F Durand)—525 quarts Porto, de la marque bien connue F Durand Crown, sous les clés de la Douane, à vendre par J & J TARDOS,
23jn 31, Vieille Levée

FRUITS à l'eau de vie—40 caisses fruits de la marque "Champion", à vendre par J & J TARDOS,
23 juin No 31, Vieille Levée

Rail-Road de Carrollton et de la Nouvelle Orléans.—Nouvel arrangement.—Heures des départs.—Ouverture des Avenues, chemins de fer de Louisiana et Napoleon et réduction des prix à dater du 4 février 1850.

Billet pour toute distance au-dessus de l'Avenue Louisiana,	15 cents.
Billet d'enfans de 5 à 12 ans do	10 do
do jusqu'à l'avenue (les enfans moitié prix),	10 do
50 billets pour aller au de là de l'avenue ou de Carrollton,	$6 00
50 billets jusqu'à l'avenue,	4 00
Abonnement personnels par mois, quelque soit la distance,	5 00

Les chars partent du dépôt de la rue Baronne comme suit :

Chars par chevaux 6 1/2 h. A. M. 9 1/4 et 11 1/2 P. M.
do à vapeur toutes les heures de 8 h. A. M. à 8 heures P. M.

DE CARROLLTON.

Chars par chevaux—5 h. A. M. 8 h. et 10 h. P. M.
do à vapeur, toutes les h. de 7 h. A. M. à 7 heures P. M.

LIGNE DE LAFAYETTE.

Quelque soit la distance [enfans moitié prix] 10 cts
50 billets, $4 00
Billets personnels par mois, 3 00

Heures de départ.

De Lafayette, en été, 6, 7 et 7 1/2 A. M.
De la rue du Canal do 6 1/2, 7 1/2 et 8 A. M.
Do Lafayette en hyver 7 1/2 A. M.
Do à rue du Canal 7 1/2 et 8 A. M.

Après ce moment les départs se succèderont toutes les 15 minutes jusqu'à 8 heures du soir, moment où les départs deviennent fixés à 8 1/2, 9, 10 et 11 heures P. M. de la rue du Canal et à 8 1/2, 9 1/2 et 10 1/2 de Lafayette. JOHN HAMPSON,
4 fev Ingénieur

LIGNE D'OMNIBUS DE LAFAYETTE ET NOUVELLE-ORLEANS.

HART THOMAS & Co, informent le public que les départs de leurs voitures auront lieu à dater de ce jour, comme suit :

De la rue Jackson, Lafayette :

Première voiture, à 6 heures A. M.
Dernière do à 8 do P. M.

De la rue du Canal :

Première voiture, à 6 1/2 heures A. M.
Dernière do à 8 1/2 heures P. M.

Départs du bas de la ville :

De la Presse à Coton d'en bas, 3me Municipalité.

Première voiture, à 6 heures A. M.
Dernière do à 7 3/4 h. P. M.

De la rue du Canal :

Première voiture, à 6 1/2 heures A. M.
Dernière do à 8 1/4 heures P. M.

Il n'est pas permis de fumer dans les omnibus lorsqu'il y a des dames.

Billets à vendre au No 38, rue des Magasins
28 mars—1an

EN débarquement des navires Salamander, Belle Assise et Alexandre, de Bordeaux,
60 barriques vin blanc,
40 do do rouge,
5 1/2, 10 1/2 et 1/2 pièces eau-de-vie de Laurent et Dupuy "La Rochelle."
5 1/2 et 10 1/2 eau de-vie de Pinet Castillon & Co "Cognac."

THOMAS PINET & CO,
1er juillet 22, ...

VEAUX CIRES—3 caisses veaux cirés de la marque de ... à vendre par
... LOISON & SILVESTRE, Chartres

(PRIX REDUITS.)

Pour NEW-YORK via La HAVANE—Le magnifique steamship, à double machine FALCON, du port de 1000 tonneaux, lieutenant H. Rogers, de la marine des Etats-Unis, partira du wharf de la Place d'Armes avec la malle et ses passagers, jeudi 24 juillet, à 8 heures précises du matin.

Prix du Passage :

Pour New-York—1re chambre		$ 50
—	2de chambre	40
—	Entrepont (nourri)	25
Pour la Havane—1re chambre		30
—	2de chambre	20
—	Entrepont (nourri)	10

Les passagers pour la Havane devront se munir de passeports du consul espagnol.

Chaque steamship de cette compagnie a un chirurgien à bord. On prendra seulement des espèces comme fret pour la Havane et New-York.

Nul connaissement ne sera signé après le départ du steamer.

Pour fret ou passage, s'adresser au bureau de la compagnie de la malle des Etats-Unis, 95, rue des Magasins.

16 juillet J R JENNINGS, Agent

STEAMERS DU PACIFIQUE—POR TANT LA MALLE.

Pour la Californie et l'Oregon.—(Par la voie de la Havane et de Chagres)—Prix réduits—Le beau steamer FALCON, sous le commandement du lieutenant H. Rogers, de la marine des Etats Unis. Ce navire a une double machine, et partira le lundi, 21 juillet, à 8 heures du matin :—Il se relie aux steamers du Pacifique partant de Panama vers le 15 août.

Prix du Passage :

Nouvelle-Orléans à Chagres—Salon $70, seconde chambre $55, entrepont $35.

Panama à San Francisco—Salon $250, seconde chambre $225, entrepont $125.

Ce bâtiment se charge du fret pour Chagres.

Pour passage ou fret, s'adresser à ARMSTRONG, HARRIS & Co, Agents,
14 juil 106, rue des Magasins

Deux voyages par semaine.

Pour la Balise, Passe du Sud-Ouest, Forts et points intermédiaires, le vapeur G. T. DOSWELL, Capitaine A. Laboux partira tous les samedis à 10 heures du matin et sera de retour en ville les lundi soir.

Pour le Canal Rappelet.—Le Doswell partira tous les mercredis, à 10 heures du matin et sera de retour en ville le jeudi soir.

Le Doswell ayant été acheté à cet effet, continuera cette navigation pendant toute la saison. S'adresser à bord, au pied de la rue St Louis, ou à MINISTER & ANDERSON, 51, Poydras, BRAND, ADAMS & Co,
4nov 53, Vieille Levée

POUR LIVERPOOL—Le navire bon marcheur JOSEPH BADGER, capitaine Alexander, partira pour le port ci-dessus, dans le plus bref délai. Pour balance du fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine à bord au poteau No 3, 3ème municipalité ou à H V BAXTER, 79, Commune

Pour Liverpool—Le navire de première classe, au voilier ART UNION, capitaine Stubbs, est maintenant en chargement pour le port ci-dessus et partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine à bord au poteau No 15, Seconde Municipalité, ou à H V BAXTER, 79, rue de la Commune, ou à H H OFFENBANDT,
4 juillet 8, rue St Charles

POUR MARSEILLE OU GENES—Le brick Luizinna, capt. Cepellini, cu fret de 700 bal. es de coton, prendrait du fret pour la ... S'adresser à DOMINIQUE LANATA,
6 juin 9 et 10, rue Jefferson

POUR NEW YORK,

Ligne Stanton.

PAQUEBOTS POUR LA NLLE ORLEAN ET NEW-YORK.

LA ligne est composée des navires suivants :

Navire St-Charles, capitaine C. Hillard,		
Hero,	"	N. Griffith.
Huron,	"	J. White,
Clifton,	"	J. Ingersol,
John G Coster,	"	J. G. Tucker,
...	"	...
Bay State,	"	L. V. Simmons

Ces paquebots sont tous de première classe tirent très peu d'eau. Un remorqueur ou remonte et descendant le fleuve, et partiront aussitôt qu'ils auront annoncé. Les cabines de ces navires ont de beaux aménagements et tous ... par des capitaines de grande expérience dans cette navigation. Rien ne sera négligé pour l'accomodation et la sûreté des passagers que le bien-être et le confort des passagers.

Pour fret ou passage, s'adresser à J. N. STANTON & Co, Encoignure Lafayette et Magasins, ou à T. P. STANTON, 19 mars 58, rue du Sud, New-York.

NADAU DU TREIL, 26 rue St-Louis 26, Maison de Commission.

Aura constamment à vendre

EAU DE VIE de Cognac de toutes marques et qualités.

EAU DE VIE de la Rochelle de toutes marques et qualités.

BRANDY d'imitation 1re et 2me preuve.
BRANDY ordinaire N. Y.
WHISKEY de toutes marques et qualités.
WHISKEY Old Irish.
VINS ROUGES très vieux et ordinaires de Bordeaux, en barriques et en caisses.
VINS ROUGES de Marseille en barriques et demi barriques.
VINS de Madère, de Porto, de Frontignan, (muscat.)
VIN VIEUX DU RHIN de la maison Dressel & John.
VIN VIEUX DU RHIN de la maison Deinhart & Jordan.
VINS BLANCS de Bordeaux, en barriques, demi barriques et en caisses.
CHAMPAGNE de différentes marques et qualités.
LIQUEURS ASSORTIES, absynthe, kirsch, curaçao, marasquin, eau verte, guignolet, anisette Mallorca, etc.
RUM de la Jamaïque, d'imitation et de la Louisiane, en boucaut, baril et en damejeanne.
GENIEVRE de Hollande et de New-York.
FRUITS ASSORTIS à l'eau de vie.
HUILE D'OLIVE de Marseille et de Bordeaux, en panier et en caisse.
BOUTEILLES VIDES en paniers, sardines à l'huile, capres, cornichons, variantes, olives, etc.
21 A vendre par NADAU DU TREIL.

SANGSUES—SANGSUES.

L. Provost,

RUE ST-PIERRE, No. 181,

SUCCESSEUR DE M. RUSCONI.

28000 SANGSUES HONGROISES et SUEDOISES, récemment arrivées et à vendre en gros et en détail au grand dépôt central de la rue St-Pierre, 181. 1 mars—1an

Sangsues ! Sangsues !

5000 SANGSUES— Reçues par le steamboat Ohio, garanties hongroises et fraiches, à vendre en gros et en détail, à l'entrepôt général, rue de l'Esplanade, encoignure Chartres.

Le même entrepôt reçoit des ordres pour la campagne et fait les expéditions promptement à des prix modérés. J. P. SOUBIRAN

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL—JUILLET 1851.

SONT invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent :

Arnaud, J	Kremer, Joseph
Boisson,	Leroy, Edouard
Beilain	Lailler, Antoine
Brunet, les époux	Léger, Pierre
Castagnet, Jean	Le Thiel, François
Charles, Stanislas	Lefebvre, Cyprien
Couture	Levasseur, Placide
Duprat	Lefebvre, Hippolyte
Delahaye	Mascarelly, Joseph
Drouet, Edm. Etienne	Majoureau, Georges Alex
Dubois, Henry Simeon	Moreau, Pitre
Dufresnat Bonnet, Valm.	Morel, Charles
Dubois, Casimir	Montfort, B de
De May, Mme	Renard de Card, M J V
Davone, Mme	Rau, Isidore
Fleur, Xavier	Roux, Martial et Gustave
Frontière Jean	Regnier, Mme Vve
Gasclon, Pierre	Schepergus, C Edouard
Guirot, Mme Vve, née Ruy	Saue
	Gulline, les époux
Gaze, Léopold	Sarrey, Pierre
Grisolle, Ange	St Ramond, menuisier
Gaudin fils,	Sajous, Auguste
Givaudan, Mme Vve	Tessier, Mme Vve
Garret	Pigretre, ...
Gaschet de l'Isle, Mme	Torchy, ...
Huart, Amable	Tissot, Jean Edouard
Hinoux, Julien	Thiéry, docteur médecin
Jayet, Gaspard	Zimmermann, Hubert
Karmann, Mme Vve	

La Chancellerie du Consulat de France, située rue Royale, No 102, entre St Louis et Conti, est ouverte tous les jours de 10 heures du matin à 3 heures de l'après midi.

Mme Vve Duffau est invitée à faire connaître sa demeure au Consulat de France.

M. Jean Baptiste ... Vincent est prié de se présenter au Consulat de France.

Les personnes qui pourraient prouver que le Sr. Jean Pierre, n'est pas ... sont invitées à se présenter au Consulat de France.

Tout individu ayant à faire valoir des droits à la succession de Sr. Paul Servian, décédé à ... de Cuba, devra s'adresser au Consulat de France.

MM. Duchamp (Dominique), Blot (Constant), Villemain (Aimé), Quenard (Pierre), Neyron (... J L'Ecole (J B), sont priés de ... au Consulat de France pour y contester ... François Pernot.

AVIS ...

Le Consul de France ... de ... à ses ... qui sont ... d'un ... sont ... par ... le 15 ... prochain.